

**Sujet :** Tr: [INTERNET] enquete PPRI sur Montignac Lascaux

**De :** ddt-enquete-publique-vezere - DDT 24/SEER/RGDPF emis par BONNAIRE Sandrine "(Instructeur" "risques)" - DDT 24/SEER/RGDPF <sandrine.bonnaire.-.ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr>

**Date :** 15/11/2021 à 10:35

**Copie à :** SAPELIER Damien (Responsable du pôle) - DDT 24/SEER/RGDPF <damien.sapelier@dordogne.gouv.fr>, BARBERA Francis (Chargé de mission risques) - DDT 24/SEER/RGDPF <francis.barbera@dordogne.gouv.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] enquete PPRI sur Montignac Lascaux

**Date :**Fri, 12 Nov 2021 22:27:09 +0000 (UTC)

**De :**> claudine.chalard (par Internet) <[claudine.chalard@yahoo.fr](mailto:claudine.chalard@yahoo.fr)>

**Répondre à :**claudine.chalard <[claudine.chalard@yahoo.fr](mailto:claudine.chalard@yahoo.fr)>

**Pour :**[ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr)

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je suis propriétaire de la parcelle AS n° 124 sur Montignac Lascaux.

Après avoir visualisé le nouveau plan PPRI de ma commune, je me suis rendue compte que la rue Gabriel Ponce n'était pas entièrement en zone bleue.

Je m'interroge sur l'opportunité d'avoir mis ma parcelle uniquement en zone bleue alors que le bief du Moulin des Mansaques à ma hauteur est large par rapport au début de la rue qui inonde chaque année peu large.

Pourquoi les parcelles 213 et 212 seraient partiellement inondables et les 211 -210- 209- 416-etc en amont pas du tout.

Or il y a non seulement la déviation du Doiran, le débordement du plan d'eau de M Chalus, ainsi que la source communale dans l'enceinte de la propriété de M Chalus qui se déversent sur l'étroite partie du bief.

Je demande donc une révision de cette zone tout en bleue ou comme précédemment en zone non inondable.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Claudine CHALARD

06 18 38 15 01